



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 6 FÉVRIER 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 6 février 2018 à 19 h, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

La convocation pour la séance extraordinaire a été signifiée à chacun des membres du conseil par la poste par la directrice générale, chacun des conseillers a reçu et signé l'avis pour la séance extraordinaire du 6 février 2018.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2018-02-030

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 6 février 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Reconstruction des services municipaux sur les rues Colette et Hamel :
  - 4.1 Règlement d'emprunt pour payer une partie des coûts – Avis de motion
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

**4. RECONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LES RUES COLETTE ET HAMEL :**

**4.1 Règlement d'emprunt pour payer une partie des coûts – Avis de motion**

Avis de motion 2018-151

Le conseiller Goderic Purcell donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de reconstruction des services municipaux sur les rues Colette et Hamel.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Résolution 2018-02-031

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.